Association Ecole du Chat Boulonnais
28, rue de la Marne
62360 Condette

ABANDON DE FRAIS 2019
FAMILLE D'ACCUEIL

	Pour toute demande de remboursement, merci d'utiliser le formulaire "Remboursement de frais"
Nom	
Prénom	
Adresse Complète	
Email	
Animal en garde	
Date de la garde	

TRANSPORTS

DATE	MOTIF DES FRAIS	VEHICULE PERSONNEL (1) Nbre Kms	MONTANT AU KM	SOUS TOTAL
2019	Véhicule personnel (selon détails ci joints, en page 2)			
Montant de 0,315 € par km en 2019, en cas d'abandon des frais en don - Art 200 CGI			**SOUS TOTAL (1)**	

AUTRES FRAIS REMBOURSABLES (Affranchissement, fournitures, nourritures, etc…)			TOTAUX
Date	Fournisseurs	Détails	
		SOUS TOTAL (2)	

TOTAL GENERAL

ABANDON DE VOS FRAIS SOUS FORME DE DON A L'ASSOCIATION

Vous renoncez au remboursement de vos frais ci-dessus en écrivant manuellement : "Je soussigné (Nom, prénom) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus, et les laisser à l'association AECB en tant que Don". Puis Dater et Signer

L'Association Ecole du chat Boulonnais établira un reçu fiscal, au nom du bénévole, qui le joindra à sa déclaration d'impôt sur le revenu. En 2019 : 66% des remboursements de frais déductibles dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Date	Visa de l'intéressé	Visa Présidente de l'association

DETAIL DES KILOMETRES POUR LES DEPLACEMENTS EFFECTUES EN VEHICULE PERSONNEL

DATE	DEPLACEMENTS/MISSION	Total Kms
	Total des Kms	

Valorisé à 0,315 € par Km (abandon note de frais en don)

DATE :	L' intéressé (e) :
	(signature obligatoire)

Visa Présidente de l'association,